

Acte rendu exécutoire par transmission
en Sous-préfecture d'Aix en Provence

Le

18 DEC. 2015

communauté du

PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B673

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion commerciale du réseau de transports en commun de la CPA (n°2015M078)

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(s) avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(s) :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_08

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la gestion commerciale du réseau de transports en commun de la Communauté du Pays d'Aix (n°2015M078)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne le marché relatif à la gestion commerciale du réseau de vente des titres (à l'exception du réseau de transport scolaire, du réseau Aix-en-bus et du réseau des Bus de l'Etang). Il s'agit de constituer et gérer le réseau de vente, distribuer les titres de transports et les supports d'information, collecter et vérifier les recettes, former, installer et assurer la rémunération des dépositaires.

Sa conclusion est justifiée par l'échéance au 11 mars 2016 du marché en cours (n°11M127).

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Le marché concerne les prestations de gestion commerciale du réseau de vente des titres hors réseau scolaire, « Aix en Bus » et « Bus de l'Etang ».

Économie du marché :

La consultation n'a pas fait l'objet d'un allotissement et n'a pas été découpée en tranches. Les variantes n'étaient pas autorisées.

Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une durée de 48 mois et n'est pas reconductible.

Les prestations sont traitées à prix mixtes. Le marché comporte une partie forfaitaire et une partie fractionnée à bons de commande.

Prestations rémunérées à prix forfaitaires :

- Entretien et étendre le réseau de vente couvrant le territoire à desservir par le remplacement des points de vente cessant leur activité et le démarchage de nouveaux dépositaires.
- Piloter la distribution de la billetterie et des supports d'information liés au transport.
- Collecter, vérifier les recettes au regard des titres de transports distribués par les dépositaires et les transporteurs, rendre compte de cette gestion au moyen de tableaux de bords mensuels et annuels.
- Rémunérer les dépositaires en fonction de leur commission.
- Installer chez chaque dépositaire un Terminal Point de Vente (TPV) ou Terminal Point de Vente Simplifié (TPVS) et assurer les tâches courantes liées à ces équipements (assurance, consommables, déblocages ...).
- Former et informer les dépositaires actuels sur les différentes offres de transports et tarifs proposés par la CPA.

Prestations rémunérées à prix unitaires : En cas de dépassement du nombre de 41 dépositaires annoncé, la partie à prix unitaires rémunérera l'ajout de dépositaires supplémentaires pour l'ensemble des prestations décrites dans le CCTP. Les prix unitaires du bordereau de prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

Les prestations à prix unitaires s'exécuteront dans la limite maximum sur la durée du marché de 30 000€ HT.

Le montant du marché sera donc la résultante du prix unitaires appliqué aux quantités réellement exécutées et du prix global et forfaitaire.

Estimation du marché :

L'estimation du marché est de 280 000 € HT, soit 336 000 € TTC pour la totalité de la durée d'exécution, à savoir 48 mois. Elle se décompose comme suit :

DPGF : 260 000 € HT, soit 312 000 € TTC

DQE : 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE

BOAMP

La Provence

et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants :

Prix de la prestation : 60 %

Valeur technique de l'offre : 40 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 décembre 2015 a décidé d'attribuer le marché n°2015M078 à la société Transdev Méditerranée pour un montant contractuel (DPGF) de 224 000 € HT, soit 268 000 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximal.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33 et 160 et 58 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 4 décembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°2015M078 relatif à la gestion commerciale du réseau de transports en commun de la Communauté du Pays d'Aix attribué à la société Transdev Méditerranée pour un montant contractuel (DPGF) de 224 000 € HT, soit 268 000 € TTC et pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 3 900 € HT, soit 4 680 € TTC, sachant que le montant définitif du marché comprendra le prix global et forfaitaire ainsi que le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans les limite du seuil annuel maximal ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : budget annexe des transports Nature : 611 qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la gestion commerciale du réseau de transports en commun de la CPA (n°2015M078)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015